

Arrêté ASM/GB/AG/2024/ 3 24

ODP TIMON

restauration rapide

Fête de la Musique 2024

ARRÊTÉ

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le code de la voirie routière et notamment l'article L 113-2

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU l'arrêté municipal n°125 en date du 09/07/2020, portant délégation de signature à Monsieur Patrice REIGNAULT,

CONSIDERANT la demande de Séverine TIMON, d'occuper le domaine public pour un emplacement de restauration rapide, le 21 juin 2024 de 16h30 à 23h30, dans le cadre de la Fête de la Musique,

ARRÊTONS:

<u>Article 1</u>: la société TIMON, représentée par Séverine TIMON, demeurant 88 rue Victor HUGO - 60290 LAIGNEVILLE, siret n°453 752 149 00022, est autorisé à occuper le domaine public communal pour un stand de restauration rapide, lors de la Fête de la Musique.

Article 2 : La présente autorisation est accordée gracieusement à titre précaire et révocable, le vendredi 21 juin 2024 de 16h30 à 23h30, parking du Cerf, et ne peut être cédée de quelque manière que ce soit.

<u>Article 3</u>: la Société TIMON veillera à rendre le domaine public en parfait état de propreté après son passage. En cas de détérioration et de dégradation ou de salissures constatées, la ville fera précéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs de la société TIMON.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 Rue Lemercier 80000 Amiens, ou par l'application informatique télé recours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr

<u>Article 5</u>: L'ampliation du présent arrêté sera adressé à la Sous-Préfecture de Senlis, l'interessé et annexé au dossier.

Fait à Senlis, le 3 0 MAI 2024

Le Maire Pour le Maire Et par délégation

Patrice REIGNAULT

8° Adjoint délégué aux Commerces et aux Animations (marchés forains et fête foraine)

Publié sur le site internet de la collectivité le :

3 0 MAI 2024